

La Gaule Arédiennne

Située au sud du département, voisine de la Dordogne et de la Corrèze, la commune de Saint-Yrieix la Perche est l'une des villes-portes du Parc naturel régional Périgord-Limousin. La cité arédiennne abrite une des plus importantes associations de pêche de la Haute-Vienne, aussi bien en termes d'effectif que de superficie.

L'AAPPMA

Créée en 1925, l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) « La Gaule Arédiennne » comptait en 2007 près de 740 pêcheurs. Cet effectif la classe parmi les associations de pêche de la Haute-Vienne qui réunissent le plus d'adhérents.

Regroupant les communes de Saint-Yrieix la Perche, Glandon, Coussac-Bonneval, Le Chalard et une partie des secteurs de Meuzac et Château-Chervix, l'AAPPMA rayonne sur 250 km² soit l'un des territoires les plus vastes du département.



Contact :

Jean-Jacques PICOT,
président, 05 55 56 01 09

Daniel PEYRONNET,
trésorier, 05 55 75 18 67

Siège social :

Mairie

45 boulevard de l'Hôtel de Ville
87200 Saint-Yrieix la Perche

◀ La Loue au Moulin des Jalladas,
secteur réputé pour ses goujons.



La pêche

Le secteur géré par l'AAPPMA est parcouru uniquement de cours d'eau classés en première catégorie piscicole. Rivières, ruisseaux et chevelus font donc le bonheur des pêcheurs. Les plus emblématiques sont sans doute la Boucheuse qui serpente sur 39 km, la Loue sur 20 km et la Valentine sur 13 km. Enfin l'Isle sur 10 km est l'une des rares rivières classées du département pour les poissons migrateurs. Il faut y ajouter le ruisseau des Baraques (8 km), du Theil (4 km), de Quinsac (7 km) ... On retrouve sur ces secteurs toutes les espèces peuplant habituellement une première catégorie piscicole à savoir truites fario, goujons, loches, vairons...

Le plan d'eau d'Arfeuille (10 ha) classé lui aussi en première catégorie piscicole est géré par la fédération. En 2008, 450 kg de truites arc-en-ciel ont été déversés en mars, mai et juin lors de longs week-ends permettant ainsi aux pêcheurs de venir profiter d'un moment de détente en famille au bord de l'eau. La fédération procède également à des alevinages réguliers de poissons blancs à l'automne en fonction des besoins (en 2008 : 300 kg carpes, 100 kg tanches, 200 kg gardons).

L'AAPPMA bénéficie d'un parcours de loisir sur l'Isle du Pont des Farges (limite amont) au Pont de Cheni (limite aval). Ce site facile d'accès et empoissonné régulièrement en truites arc-en-ciel par la fédération (60 kg par mois de mars à juin) permet aux petits et grands de pratiquer leur loisir favori.

◀ Le Couchou dans la traversée de Saint-Yrieix. A l'amont, ce ruisseau préservé est de très bonne qualité et offre de belles zones de frayère pour la reproduction de la truite fario.

Les travaux d'intérêt piscicole

Toujours très active l'association de pêche de Saint-Yrieix la Perche fédère une équipe de 25 bénévoles qui consacrent 5 samedis matin par an au débroussaillage des berges. En moyenne 3 km de ruisseaux sont ainsi nettoyés chaque année. De plus, « La Gaule Arédienne » travaille en collaboration avec l'AAPPMA de Ladignac le Long sur des secteurs limitrophes. Ensemble, ils entretiennent ainsi le parcours de loisir et effectuent des travaux sur les berges de l'Isle. Enfin, « l'équipe travaux » employée par la fédération a effectué en 2007 et en 2008 le nettoyage des ruisseaux du Theil, du Moulin Brûlé (qui se jettent dans la Loue) et de Quinsac (qui se jette dans la Boucheuse).

« La Gaule Arédienne » procède à des alevinages de truitelles « souche Haute-Vienne » et « souche Dordogne » sur ses cours d'eau.

Elle aide également les AAPPMA limitrophes de son secteur - comme celle de La Roche l'Abeille sur le ruisseau de la Traverse - en subventionnant l'achat de truitelles « souche Haute-Vienne ». Ces déversements permettent de soutenir les populations sauvages déjà présentes. La fédération de Dordogne fournit également des alevins pour les chevelus limitrophes se jetant dans l'Isle et la Loue.

Depuis de nombreuses années, l'AAPPMA consacre également une partie de son budget à l'alevinage de goujons (environ 100 kg par an). Ces efforts obtiennent des résultats satisfaisants. Les goujons sont revenus peupler la Boucheuse et la Loue et paraissent même se reproduire sur certains secteurs.

Le financement

« La Gaule Arédienne » est financée en grande partie par la vente des cartes de pêche. Elle perçoit également une subvention annuelle des quatre principales communes dont elle couvre le secteur géographique (Saint-Yrieix la Perche, Coussac Bonneval, Glandon et Le Chalard). Ces ressources financières permettent à l'AAPPMA de subvenir entièrement à ses besoins sans avoir à organiser de manifestations autres.

La promotion de la pêche

L'AAPPMA n'organise ni manifestation, ni concours de pêche hormis « l'Opération jeunes pêcheurs ». Ce concours organisé sous l'égide de la fédération qui réunit espoirs et cadets âgés de 6 à 16 ans est l'un des plus importants du département. En 2008 il a rassemblé 55 jeunes venus découvrir, s'exercer ou se perfectionner au loisir pêche.

Le lycée professionnel agricole « La Faye » de Saint-Yrieix la Perche possède une section pêche subventionnée par la fédération. Tous les mercredis durant l'année scolaire, les élèves peuvent ainsi s'initier à la pêche et participer à différentes sorties. Cette activité connaît un fort engouement au sein de l'établissement scolaire faisant chaque saison de plus en plus d'adeptes.



Parcours de loisir sur l'Isle où des truites arc-en-ciel sont déversées par la fédération de mars à juin.



Le ruisseau du Theil entretenu par l'équipe de la fédération en 2008.



Le concours jeunes pêcheurs, organisé à l'étang Profond, est l'un des plus fréquentés du département.